

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 004 du 13 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi 13 février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 02 février 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – V. HERMANT – G. WATSON – J. LE CERF – D. LEVESQUE – N. GOUBET – M.-F. TETARD – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Ch. TABARY – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – J.-N. MENAGE – F. SELIER – M. REBOUT – E. BURDIK – B. DUVERGÉ – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – J.-F. DERCOURT – P. WELELE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE -

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

Mme M.F. TETART, absente et excusée, a été suppléée par M. F. BAILLEUL

M. J.-F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-Ch. DERUE.

**Objet : Désignation d'un délégué supplémentaire à l'Association du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis**

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au Conseil de Communauté que la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté d'Agglomération de Douaisis et les Communautés de Communes d'Osartis Marquion, Cœur d'Ostrevent, de l'Atrébatie, de la Porte des Vallées, des Deux Sources et du Sud Artois ont décidé de s'associer pour constituer une Communauté de projets pour leur territoire et leur population qui a pris la dénomination d'Association du Pôle Métropolitain Artois Douaisis.

Monsieur le Président rappelle ensuite les modifications survenues au titre de la réforme territoriale et notamment la constitution d'une nouvelle Intercommunalité à l'Ouest du territoire issue de la fusion de la Communauté de Communes de l'Atrébatie et d'une partie des Communautés de Communes des Deux Sources et de la Porte des Vallées.

Monsieur le Président indique que cette modification territoriale a entraîné une modification de la représentativité de chaque territoire qui sera représenté par deux délégués titulaires et un délégué supplémentaire par tranche de 50 000 habitants. Pour notre territoire, il convient de désigner un délégué supplémentaire en plus des deux délégués précédemment désignés par le Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération 2015-084 du 8 juillet 2015 en l'occurrence Messieurs COTTEL et DUÉ.

Après en avoir délibéré et avoir procédé à un vote à bulletins secrets, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- de désigner Madame Véronique THIÉBAUT, Maire de la Commune de Biefvillers-les-Bapaume, Conseiller Communautaire Titulaire, Vice Présidente de l'Intercommunalité en charge des questions Emploi-Insertion-Habitat et Ressources Humaines en tant que déléguée à l'Assemblée Générale de l'Association du Pôle Métropolitain.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 13 Février 2017 et transmission en Préfecture le 13 février 2017.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 13 février 2017 et transmission  
en Préfecture le 13 février 2017.*

Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**



Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**

